



Réunion bilatérale du 20 octobre 2023

ufap.est@gmail.com

Une réunion bilatérale s'est tenue à la Direction interrégionale des Services Pénitentiaires de Strasbourg Grand-Est le 20 octobre 2023.

L'**UFAP UNSa Justice Grand-Est** a tenu à aborder plusieurs sujets d'importance dont les points suivants :

RESSOURCES HUMAINES

L'UFAP a souhaité faire un point précis sur les vacances de postes chez les Personnels de Surveillance de notre région.

- 150 postes de Surveillants et Surveillants-Brigadiers + 26 postes dans les PREJ
- 19 postes de 1ers Surveillants et Majors
- 35 postes d'officiers

soit 230 postes de Personnels de Surveillance !

L'UFAP demande un audit complet sur les organigrammes au regard de ces vacances de postes, des nouvelles missions et des effectifs qui y sont dédiés, afin de pouvoir exiger les emplois nécessaires à l'amélioration des conditions de travail que les personnels méritent.

PLAN DE « LUTTE » CONTRE LES VIOLENCES

Sollicitée sur la mise en application du plan de lutte afin de réduire les violences, et notamment sur l'évaluation des risques et les mesures qui devraient en découler, l'administration estime « déjà faire » ... La DISP misant sur les briefings pour améliorer la communication sur le sujet. L'UFAP rappelle qu'en matière d'efficacité de lutte contre les violences, nous sommes loin du compte, malgré ce que pense l'administration puisque les violences ne diminuent pas, et bien au contraire ! Les pénuries d'effectifs, actuelles et à venir, mettent l'ensemble du « collectif travail » en danger !

La DISP indique qu'elle est à l'écoute des propositions des représentants des personnels pour lutter contre les violences. Le DISP nous indique également compter sur le fait qu'un auteur d'agression reste dans la mesure du possible sur l'établissement concerné pour obtenir une réponse pénale forte en comparaison immédiate.

La responsable de DSD indique que les transfèremments des détenus agresseurs ont lieu à l'issue de leur passage au QD, et sous réserve que les MA 127 aient été convenablement ouverts et renseignés... Une part du travail incombant donc à l'établissement de départ.

UNITÉ DÉTENUIS VIOLENTS

L'UFAP a tenu à rappeler les modalités de prise en charge des détenus affectés à l'UDV dès l'établissement de départ par les agents de l'équipe UDV afin d'individualiser au maximum cette prise en charge et désamorcer, lorsque cela est possible, les situations conflictuelles...

Effectifs RH CHARLEVILLE MÉZIÈRES

La DISP s'est engagée à demander au moins 1 poste à Charleville lors de la prochaine mobilité... L'UFAP a rappelé l'impact considérable d'une seule vacance de poste sur les petites structures ! Qui plus est lorsque l'administration décide SEULE de mettre fin à certaines mises en renfort...

CUISINE du CD TOUL

1000m² de locaux dédiés et tout neufs seront livrés début novembre...

IMMOBILIER MONTMEDY

L'administration prévoit que les filets antiprojections puissent neutraliser les parachutages. Une étude sur le projet de parking (en dessous du parking existant devant l'établissement) doit parvenir d'ici la fin de l'année avec pour objectif de conserver l'intégralité des places (déjà limitées) de parking. Des négociations sont en cours avec la Mairie.

DÉMENAGEMENT SPIP 67

L'administration nous confirme le déménagement du SPIP67 prévu pour 2024, avec une réflexion sur les horaires d'ouverture et la faisabilité d'avoir un agent de sécurité sur ces horaires. Dans l'attente, des menus travaux seront réalisés (casier transparents, changement des portes, ...). Une formation avec les ERIS est par ailleurs prévue début décembre.

SÉCURISATION des SPIP

Le DISP nous confirme avoir demandé et obtenu un plan de sécurisation de l'ensemble des SPIP en incluant l'aspect risque incendie en plus des risques d'agression. Les formations (ventilés notamment par l'ERIS Strasbourg) élargies pour les agents de tous les SPIP de la région sont de retour, sous l'impulsion de l'UFAP et en réponse aux incidents survenus au SPIP 67, des faits gravissimes que nous avons vigoureusement dénoncés.

SÉCURISATION DISP

La sécurisation de la DISP est en cours avec l'installation d'une sécurisation périmétrique doublée de vidéosurveillance et accompagnée d'accès filtrés par badge d'accès et de lecteur automatique de plaques d'immatriculation....

BASE ÉRIS

L'UFAP a rappelé la proximité du CSL de Souffelweyersheim (avec des publics pris en charge qui ont évolué) et la nécessité pour les agents de ne pas subir cette promiscuité imposée par les choix immobiliers de la DISP qui est à la manœuvre. L'UFAP a insisté sur la nécessité d'avoir une deuxième sortie piétonne et véhicule afin de ne pas se retrouver bloqué et dans l'incapacité d'intervenir le cas échéant.

SAGÉO

L'UFAP souligne les problèmes posés par l'utilisation du dispositif SAGÉO et la lassitude des agents à la suite de nombreux dysfonctionnements.

L'UFAP rappelle l'absolue nécessité pour les agents effectuant des missions d'être formés à sa bonne utilisation, au paramétrage de ces appareils afin de minimiser les risques inhérents aux travailleurs isolés...

L'UFAP rappelle que ce genre de dispositifs ne doit pas se substituer aux renforts humains (binômes) et FSI sur les situations dites ou reconnues « sensibles » !

CELLULE dite « DE RÉFLEXION »

L'UFAP pointe l'absence de cadre réglementaire autour de ces « cellules de réflexion », utilisées comme préalable à la mise en prévention (ou retour en cellule ordinaire) dans certains établissements. La DISP reconnaît l'absence de base législative et réglementaire, et évoque une modalité de gestion sous l'entière responsabilité du Chef d'Établissement. L'UFAP craint qu'à la première grosse difficulté l'administration n'ouvre le parapluie et demande de rendre des comptes aux Personnels de Surveillance...

CENTRE DE SEMI-LIBERTE

L'UFAP a demandé que les chartes des temps des CSL soient étudiées, débattues et fassent l'objet d'un vote en CSA interrégional. L'administration a confirmé qu'elle allait organiser cette consultation.

L'UFAP a rappelé que les horaires variables et les plages fixes se doivent d'être élaborées dans le respect des besoins des services ET du droit des agents à faire coïncider vie privée et vie professionnelle.

PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Certains Chefs d'Établissements n'ont pas notifié les décisions d'octroi du CIA malgré les consignes réitérées de la DISP et les rappels des services compétents. Certains chefs d'établissements n'ayant, a priori, pas saisi les modalités d'octroi des différents forfaits s'entêtent à ne gratifier qu'une partie de leurs agents... au détriment des autres ... C'est particulièrement injuste et injustifié !

L'UFAP a formulé plusieurs recours pour lesquels l'administration s'engage à formuler des réponses très prochainement... Gageons que le bon sens et l'équité guident ces décisions en faveur des agents lésés.

Par ailleurs, concernant les conditions et la charge de travail de l'ensemble des Personnels Administratifs, l'UFAP a fait valoir le mal-être flagrant qui ronge et gangrène une partie de la profession... Le manque de considération étant un marqueur fort qui ressort de notre dernière étude, l'UFAP s'engage à multiplier les actions en faveur de ces Personnels.

L'UFAP UNSa Justice, un syndicalisme de proximité au service du terrain.

Les représentants régionaux
UFAP UNSa Justice Grand-Est